



# L'ACERVA LIEN

## Editorial : L'EAU

Dans ce domaine, plus encore que dans d'autres, nous vous devons la transparence... C'est pourquoi nous pensons utile de vous faire ce compte-rendu.

En **2022** nous avons prévu de réaliser, au château d'eau, des travaux de nettoyage mécanique et chimique de la colonne mais ceux-ci n'ont pas pu être effectués en raison du trop mauvais état de la colonne, constaté par l'inspection caméra.

La conséquence est que des remontées de particules de fer colorent en rouge l'eau qui arrive à nos robinets.

Le Conseil Municipal a donc décidé de retuber la colonne (177 m) et d'implanter une unité de déferrisation ; nous espérons pouvoir réaliser ces travaux début de l'année prochaine.

Par ailleurs, nous avons rencontré deux problèmes en ce début d'année **2024** :

- Le mardi 27 février, la pompe s'est brutalement arrêtée de fonctionner ; il a fallu la remonter pour rechercher la panne qui provenait en fait du variateur de pompe, nous avons distribué des bouteilles d'eau le mercredi après-midi ; la distribution normale a pu reprendre dès le jeudi 29 février ;
- Le vendredi 12 avril, lors d'un contrôle mensuel suite à un prélèvement chez un particulier, l'Agence Régionale de Santé nous interdisait toute consommation. Nous avons immédiatement procédé à la distribution de bouteilles, le vendredi 12 après-midi ainsi que le samedi 13 matin. Le lundi 15 avril nous recevions le résultat de la nouvelle analyse faite le 12 qui nous indiquait que la qualité de l'eau était revenue à la normale !!

Tout ceci pour votre parfaite information.

Rose-Marie FALQUE, maire et Thomas MELLE, premier adjoint

# Compte rendu du conseil municipal du 26 Janvier 2024

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Jean-Claude ROUBAUD donne procuration à Lionel TIROLE

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

## **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023 :**

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

## **2- Travaux sur la colonne, déferrisation de l'eau et demande de subvention :**

Suite à l'étude diagnostic réalisée sur notre réseau d'eau, Thomas MELLE explique qu'il a été constaté que le forage était défectueux et risquait une rupture d'approvisionnement en eau potable. Il conviendrait de retuber le forage.

Une étude de diagraphie a été réalisée par la société Herli, ce qui a permis d'estimer les travaux de rechemisage à 137 107.24 € HT.

La distribution d'eau en bouteille sera nécessaire le temps des travaux ainsi que l'acheminement d'eau potable dans nos bassins. Nous avons reçu les devis suivants :

- Le FAMILY pour l'achat de bouteilles d'eau pour un montant de 8 505.78 €
- Transport ANTOINE pour le transport d'eau potable entre les communes d'Azerailles, Chenevières et Hablainville, pour un montant de 18 750 € HT.

Nous profiterons de ces travaux pour installer une unité de déferrisation afin de garantir la qualité de notre eau. Ces travaux ont été estimés à 206 581.83 € HT par la société Bell'eau.

Ces dépenses sont subventionnables par l'Etat au titre de la DETR : lutte contre la déperdition de la ressource en eau et par l'agence de l'eau au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, sur la base des devis ci-dessus : autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 – 1.5 pour la Lutte contre la déperdition de la ressource en eau.

## **3 – Travaux Rue du Breuil et demande de subvention :**

Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la rue du Breuil et de l'allée des Charmilles. Cette rue doit être aménagée pour :

- Créer d'un côté un trottoir permettant la circulation, en sécurité, des piétons, notamment des enfants se rendant à l'école,
- Créer de l'autre côté quelques places de stationnement pour les voitures, en dallage enherbé,
- Enfouir les réseaux électriques et remplacer l'éclairage public par des leds, économes en énergie,

- Créer des noues paysagères végétalisées afin de concevoir une zone tampon pour l'eau pluviale et ainsi faciliter l'infiltration naturelle de l'eau de pluie et désengorger les réseaux d'assainissement,
- Améliorer le cadre de vie dans ce quartier et ainsi poursuivre la requalification du village ;

Après étude géotechnique réalisée par CIRSE ENVIRONNEMENT, le projet a été étudié par les bureaux d'études LAPS et CARDOMAX.

Les travaux sont composés de 2 lots : Le lot voirie et le lot Réseaux secs. Le montant total des travaux s'élève à 458 781.50 € HT (soit 550 537.80 € TTC) ainsi que 25 810 € HT (soit 30 972 € TTC) de maîtrise d'œuvre. Ces travaux sont subventionnables par :

- L'Etat, dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 30%,
- La Région, dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics structurant contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants, à hauteur de 20 %,
- Le SDE (syndicat d'électricité 54) pour l'enfouissement des réseaux,
- L'agence de l'eau Rhin Meuse

De plus, Madame le Maire explique qu'il convient, dans le cadre des travaux des réseaux secs de la rue du Breuil pour la partie basse tension, de conventionner pour que le SDE transfère la maîtrise d'ouvrage à la commune.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande au Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, de la Région, de l'agence de l'eau et du SDE et signer tous documents afférents à cette demande.
- Demande que le marché de consultation des entreprises soit lancé après accord des financeurs.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDE pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de basse tension.

*Nous sommes à ce jour dans l'attente des réponses des financeurs. Nous espérons réaliser ces travaux en 2025.*

#### **4 – Forêt : Travaux sur la parcelle 17 et houppiers :**

Madame le Maire présente devis de l'entreprise SAS Benoit LECOMTE :

- Abatage et façonnage des bois d'industrie au prix de 14 € HT par m<sup>3</sup> sur la parcelle 17,
- Débardage des billons en longueur de 4 mètres en bordure de tranchée au prix de 13 € HT par m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par Benoit LECOMTE pour les travaux en forêt parcelle 17.

La séance est levée à 22h00

### **Compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024**

Présents : Rose-Marie FALQUE, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Rose-Marie MAGNIER, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Justine GARNIER donne procuration à Thomas MELLE,  
Olivier LEGROS donne procuration à Rose-Marie FALQUE,  
Nicolas MALO.

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

## **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2024 :**

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2024.

## **2 - Convention accompagnement scolaire avec la Région :**

Madame le Maire explique que l'obligation de transport scolaire des élèves à partir de 3 ans incombe à la Région en sa qualité d'autorité organisatrice de transport mais n'a pas l'obligation de mise en place d'accompagnement. Néanmoins, la sécurité dans les autocars constituant un pilier de politique en matière de transport routier de voyageurs de la Région, elle a souhaité soutenir la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves de maternelles dans les autocars au travers de la signature de chartes d'accompagnement.

La participation financière de la Région auprès des partenaires locaux employant des accompagnateurs est de 3 000 € TTC par an et par circuit faisant l'objet d'un accompagnement.

La commune d'Azerailles, de Gélacourt et de Brouville se sont concertées afin que le forfait annuel de 3 000 € soit versé par la Région à la commune d'Azerailles. Cette charte est applicable à compter du 4 septembre 2023 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la Charte de l'accompagnateur avec la Région Grand EST.

## **3 - Subventions aux associations (Restaurants du Cœur, Croix Rouge, Club Vosgien) :**

### **LES RESTAURANTS DU CŒUR :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 12 février dernier, envoyé par Monsieur Robert LAROSE, Président des Restaurants du Cœur, unité locale de Meurthe-et-Moselle.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 300 € à l'Association Les Restos du Cœur.

### **LA CROIX ROUGE :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 1<sup>er</sup> février 2024, envoyé par Monsieur Alain MAGRON, Vice-Président de l'unité locale de Dombasle Saint-Nicolas.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 200 € à l'Association La Croix Rouge Française.

### **CLUB VOSGIEN :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du 21 janvier 2024, envoyé par Monsieur Pascal REZETTE, Président du Club Vosgien Pays d'Azerailles.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, (Rose-Marie MAGNIER, membre du Club Vosgien, ne prend pas part au vote) accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € au club Vosgien pays d'Azerailles.

#### **4 - Participation financière pour un séjour scolaire :**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil de la demande faite par l'école Jules Ferry de Fraize (88) pour une participation financière, suite à l'organisation d'un voyage scolaire pour les élèves de CP qui se déroulera en mars 2024, afin de réduire la part des familles. Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 25 € (comme demandé) par élève résidant à Azerailles. Seul 1 élève est concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 25 € pour l'élève résidant à Azerailles dans le cadre du séjour à la Bresse organisé pour la classe de CP de l'école Jules Ferry de Fraize.

#### **5- Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL GESTION LOCALE :**

C'est par délibération du 12 juillet 2018 que les membres au conseil d'administration du Centre de gestion avaient décidé la création d'une nouvelle structure juridique pour écarter le risque d'un redressement fiscal, car plusieurs activités relèvent du secteur concurrentiel.

Sur remarque de la Préfecture, le Centre de Gestion des missions a repris à sa charge les activités qui étaient exercées par la SPL. N'ayant plus d'objet, il convient de dissoudre la SPL

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à :

- la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE dans les meilleurs délais,
- la nomination de M. Daniel Matergia comme liquidateur et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société,
- la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes,
- la liquidation à l'amiable de la SPL
- et donne ainsi tous pouvoirs à Madame de Maire de voter, conformément aux décisions prises ci-avant, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL GESTION LOCALE

#### **6 – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de la Rue du Breuil :**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 janvier 2021, le conseil municipal l'a autorisée à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement » CARDOMAX et LAP'S », pour un montant de 19 430 € €HT car l'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 221 000 €HT.

Le projet modifié et présenté aux organismes subventionneurs est évalué au montant final de 458 781.50 € HT. L'avenant n°1 vise donc à intégrer les modifications de ce projet et l'augmentation des temps de suivi des travaux lié à l'augmentation du coût des travaux. Le coût total de la maîtrise d'œuvre s'élèvera donc à 25 810 € HT.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorise le maire à le signer.

## **7 – Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :**

Madame le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Madame le Maire précise que les communes identifient par délibération du conseil municipal, après concertation du public, selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire expose les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR ont été présentés selon les modalités suivantes :

- Communication de la démarche dans le bulletin n° 136 de janvier 2024,
  - Mise à disposition du public en mairie, des zones prédéfinies,
  - Réunion publique, en salle du Foyer, le 7 février ; 14 personnes présentes, aucune remarque n'a été formulée sur les zones présentées ; le compte-rendu de cette réunion est annexé à la présente délibération.
- solaire photovoltaïque au sol :
- Merlon anti-bruit de la voie rapide, à proximité du CC1 route de Brouville, surface 5 200m<sup>2</sup>,
  - Délaissé de la voie rapide, à l'angle du CC1 et du CC2, surface 9 100 m<sup>2</sup>,
  - Parcelle cadastrée ZS29, surface 800 m<sup>2</sup>,
  - Zone de carrière sur le chemin de Flin, surface 24 300 m<sup>2</sup>,
  - Parcelles ZI15 et ZI129, surface 1 300 m<sup>2</sup>,
  - Zone de Flacourt, délaissé de la voie rapide entre RN59 et voie ferrée, surface 12 500 m<sup>2</sup>,
  - Parcelles ZL 308 en partie, ZL97-98, surface 1 500 m<sup>2</sup>,
  - Parcelle ZY89 en partie, surface 4 700 m<sup>2</sup>,
  - Parcelles ZS35-33-32 et 31, surface 16 000 m<sup>2</sup>.
- solaire photovoltaïque posé en ombrelles :
- Parcelle ZX30, surface 4 200 m<sup>2</sup>,
  - Parcelle ZX55, surface 2 000 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus. Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-dessus, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées et charge le maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2024

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Didier MAURY,  
Yannick HOFFNER donne procuration à Justine GARNIER  
Nicolas MALO donne procuration à Thomas MELLE

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

### **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024 :**

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024.

### **2 - Subventions aux associations (ADMR, VMEH) :**

#### ADMR :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 22 mars 2024, envoyé par Madame Jacqueline THIERY, Présidente de l'ADMR de Baccarat. Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 € pour les actions de formation.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'ADMR de Baccarat.

#### VMEH : visite des malades en milieu hospitalier de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 3 mars 2024, envoyé par Christiane GEORGEL, Responsable de l'association VMEH du secteur de Baccarat. Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à VMEH du secteur de Baccarat.

### **3 - Programme de travaux en forêt 2024 :**

Monsieur Jean-Claude ROUBAUD, adjoint à la forêt, présente le programme des travaux en forêt pour l'année 2024 établi par l'ONF.

- Un devis a été établi par la société ETF Dieudonné pour les travaux sylvicoles : Nettoiement de jeunes peuplements dans les parcelles P, Q, R, A, J, C, N et O dans le bois de Glonville et dans les parcelles 3, 16, 17, 18 et 19 dans le bois Martin Boucard au prix de 495 € HT par Ha. 49.22 Ha ont été prévus, pour un montant de 24 363.90 € HT soit 26 800.29 € TTC.
- Un devis a été établi par l'ONF pour l'assistance technique des travaux sylvicoles pour un montant de 2 746.56 € HT soit 3 295.87 € TTC.
- Un devis a été établi par la société Benoit LECOMTE pour la maintenance de cloisonnement :

Maintenance de cloisonnement sylvicoles au broyeur dans une régénération de plus de 3 m dans les parcelles P, Q et R dans le bois de Glonville au prix de 105 € HT le Km. 7,34 Km ont été prévus, pour un montant de 770.70 € HT soit 924.84 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le programme de travaux en forêt 2024 et approuve les devis de l'ONF, de la société ETF DIEUDONNE et de la société Benoit LECOMTE.

#### **4 - Coupes de bois 2024-2025 :**

Monsieur Jean-Claude ROUBAUD, adjoint à la forêt, présente le devis de l'entreprise Benoit LECOMTE pour le programme des coupes des bois pour l'hiver 2024-2025 dans les parcelles 25 dans la forêt Martin Bouxard et A, P, Q et R sur Badménil :

- Abattage des bois d'œuvre et façonnage : 13 € HT / m3,
- Débardage des grumes en bordure de tranchée : 11.50 € HT / m3,
- Exploitation en bois d'industrie : 14 € HT / m3
- Débardage des billons en bordure de tranchée : 13 € HT / m3
- Abattage des chablis résineux ou feuillus : 15 € HT / m3
- Débardage des chablis résineux ou feuillus : 14 € HT / m3
- Câblage des bois si nécessaire : 95 € HT / heure

Un devis a été établi par l'ONF :

- o Pour l'assistance technique des travaux d'exploitation : 2 404.69 € HT soit 2 885.63 € TTC,
- o Pour le cubage des bois : 1 488 € HT soit 1 785.60 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la totalité du programme et approuve les devis de l'entreprise Benoit LECOMTE pour les coupes du bois 2024/2025, et de l'ONF pour l'assistance et le cubage des bois.

#### **5- Motion de soutien à la maternité de Lunéville et à son personnel :**

Nous, élus de la commune d'AZERAILLES, réunis le 12 avril 2024, souhaitons par cette motion exprimer notre soutien au Centre hospitalier de Lunéville, et plus particulièrement à sa maternité et à l'ensemble de son personnel soignant.

La Maternité de Lunéville est au sein d'une structure de santé de proximité et au cœur d'un bassin de population de 100 000 habitants, à environ une trentaine de kilomètres de la ville universitaire de Nancy.

Les équipes de la Maternité travaillent avec le CHRU de Nancy, l'Institut de Cancérologie de Lorraine et le Service de Santé Sexuelle du Centre Hospitalier de Lunéville (le premier créé en France).

La Maternité est reconnue pour :

- la qualité de ses prises en charge,
- l'accompagnement individualisé des femmes et des enfants,
- la proximité des prises en charge,
- un plateau technique proposant des équipements adaptés au projet du service,
- une qualité hôtelière garantissant le confort des futures mamans et de leur bébé.

En 2022, les prestations assurées furent :

- 523 accouchements, dont 65 par césarienne
- 634 séjours en santé et postnatal
- 200 séjours de gynécologie et 11 006 consultations gynécologiques

Ceci est le fruit du travail d'une équipe soignante faisant preuve d'un très grand professionnalisme et d'un fort engagement personnel quotidien.

En raison d'un manque temporaire de gynécologues-obstétriciens, l'Agence Régionale de Santé a décidé de suspendre, pour une durée de deux mois (février et mars 2024), la possibilité de réaliser des actes d'accouchement dans notre maternité. Cette annonce a suscité une grande émotion localement.

Immédiatement, le personnel de l'établissement s'est adapté à cette situation provisoire. Toutes les activités périnatales, gynécologiques et pédiatriques ont été maintenues.

Localement, un grand élan de solidarité est né, de nombreux témoignages de patientes et de familles ont été recueillis. Ils confirment combien la maternité de Lunéville est un équipement de qualité, apprécié, prodiguant des soins essentiels, absolument indispensables aux familles vivant sur notre territoire.

Nous savons que la direction de l'établissement s'active à recruter les praticiens manquants pour parvenir à une reprise d'activité normale dans les délais impartis. Aucune piste n'est négligée.

Nous pensons que le partenariat avec la maternité régionale doit être redéfini.

La maternité de Lunéville doit pouvoir reprendre son activité, car cette suspension provisoire ne saurait durer.

Aussi, nous élus de la Commune d'AZERAILLES, demandons solennellement à Mme Catherine VAUTRIN, Ministre de la santé, à Mme Virginie CAYRE, directrice de l'Agence Régionale de la Santé du Grand Est, de soutenir fermement toutes les démarches engagées au niveau de notre maternité pour surmonter les difficultés conjoncturelles qu'elle subit et ainsi assurer leur succès.

#### **6 – Contrat de maîtrise d'œuvre avec la société Génie de l'eau pour les travaux au château d'eau :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux au Château d'eau (rechemisage de la colonne et création d'une station de déferrisation) nécessitent le recours à une procédure adaptée de marché public.

La société Génie de l'eau a établi un devis pour l'assistance à la passation des contrats de travaux et à la consultation des entreprises pour un montant de 3 150 € HT soit 3 780 € TTC. Cette dépense est subventionnable par l'agence de l'eau.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux au château d'eau et autorise le Maire à signer le contrat,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

#### **7 – Etat annuel présentant les indemnités versées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués au titre de l'année 2023 :**

En introduction et comme prévu à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi Engagement et Proximité, Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, avant le vote du budget, les montants des indemnités annuelles brutes perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

**8 – Vote des comptes administratifs 2023 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement :**

**– Budget principal de la commune :**

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Réalisé	460 328.12
Recettes	Réalisé	410 293.64
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Réalisé	748 569.33
Recettes	Réalisé	1 115 276.46
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		- 50 034.48
Fonctionnement		366 707.13
Résultat global		316 672.65

**– Budget de L'EAU :**

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Réalisé	14 195.38
Recettes	Réalisé	141 677.38
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Réalisé	77 430.62
Recettes	Réalisé	91 834.96
	Reste à Réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		127 482.00
Fonctionnement		14 404.34
Résultat global		141 886.34

**– Budget de la FORÊT :**

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Réalisé	28 056.06
Recettes	Réalisé	22 095.18
Dépenses	Réalisé	79 418.29
Recettes	Réalisé	276 533.76
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		- 5 960.88
Fonctionnement		197 115.47
Résultat global		191 154.59

**– Budget CAISSE DES ECOLES :**

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Réalisé	31 111.18
Recettes	Réalisé	32 663.50
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		0.00
Fonctionnement		1 552.32
Résultat global		1 552.32

## - Budget du LOTISSEMENT

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Réalisé	273 657.15
Recettes	Réalisé	295 825.16
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Réalisé	338 745.74
Recettes	Réalisé	591 366.69
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		22 168.01
Fonctionnement		252 620.95
Résultat global		274 788.96

Tous ces comptes administratifs ont été présentés par Madame Falque, maire, section par section, en dépense et recettes ; Elle a répondu aux questions du Conseil. Il appartenait à Monsieur Thomas Mellé, premier adjoint, de faire voter ces comptes, Madame Falque s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2023, déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et arrête les comptes ainsi présentés.

### **9 – Vote des comptes de gestion 2023 des budgets : Commune, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2023 du trésorier municipal des différents budgets : budget Communal, Eau, Forêt, Ecole, Lotissement.

### **10 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (Taxes foncières : bâti, non bâti, Taxe d'habitation) :**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose les taux suivants :

Fiscalité	Taux 2023	Taux 2024	Produit attendu
Taxe Foncière bâtie	32.80 %	35.10 %	346 928 €
Taxe foncière non bâtie	40.33 %	43.15 %	16 440 €
Taxe d'habitation	12.75 %	13.64 %	3 014 €

### **11 – Vote des budgets primitifs 2024 :**

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 1 180 648.65 €

Dépenses de fonctionnement : 1 180 648.65 €

##### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 236 447.48 €

Dépenses d'investissement : 235 880.48 €

## **BUDGET DE L'EAU**

### **Section d'exploitation**

Recettes d'exploitation :	106 090.33 €
Dépenses d'exploitation :	104 349.68 €

### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement :	404 457.27 €
Dépenses d'investissement :	390 051.99 €

## **BUDGET FORET**

### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement :	231 615.47 €
Dépenses de fonctionnement :	171 310.00 €

### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement :	37 000.00 €
Dépenses d'investissement :	37 000.00 €

## **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement :	38 850.00 €
Dépenses de fonctionnement :	38 850.00 €

## **BUDGET DU LOTISSEMENT**

### **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement :	463 157.00 €
Dépenses de fonctionnement :	210 536.05 €

### **Section d'investissement**

Recettes d'investissement :	208 294.06 €
Dépenses d'investissement :	183 967.72€

Tous les budgets sont votés à l'unanimité.

### **12 – Encaissement suite à dégradation :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le samedi 6 avril 2024, 3 enfants (dont 2 frères) ont dégradé volontairement 2 barrières de sécurité près du city-stade.

La société MEFRAN COLLECTIVITES a établi un devis pour l'achat de 10 barrières, afin de remplacer les 2 cassées et en recommander 8 supplémentaires. Le devis s'élève à 708 € pour les 10 barrières, soit 70.80 € par barrière. Les 2 familles des enfants ayant dégradé les barrières souhaitent un règlement amiable, elles vont rembourser le coût d'une barrière chacune.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'encaissement de 141.60 € des 2 familles concernées (soit 70.80 € chacune) pour les dégradations des barrières effectuées par leurs enfants.

### **13 – Cession du microtracteur ETESIA à la société HAAG :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le microtracteur ETESIA acquis en 2011 va être remplacé par un microtracteur JONH DEERE loué à la société HAAG. La Société HAAG propose la reprise de l'ancien microtracteur pour un montant de 100 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité la cession du microtracteur ETESIA à la société HAAG pour un montant de 100 € TTC.

### **ETAT CIVIL**

#### **Naissances :**

BERARD Zoé, Ambre née le 24 mars 2024 à Nancy.

Félicitations !

#### **Mariages :**

GRANDJEAN Valérie et AST Olivier, le 1<sup>er</sup> juin 2024

Félicitations et tous nos vœux de bonheur.



#### **Décès :**

KARR Philippe décédé le 1<sup>er</sup> Mai à Azerailles ;

AUBRY Bernard, décédé le 23 mai à Baccarat ;

VILLEMAN née DIEDRICH Paulette, décédée le 07 juin à Azerailles

Sincères condoléances à leurs familles.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Cérémonie du 8 mai 2024 :

Avec la participation des militaires de la 2<sup>ème</sup> compagnie du 53<sup>e</sup> RT et les reconstitueurs de l'association « Lorraine US Infantry ».



### Balayage des rues :

Il sera réalisé le **mardi 18 juin** ; merci de ne pas stationner vos véhicules dans les caniveaux.

### Horaires des tontes :

Pour garder de bonnes relations avec vos voisins, vous devez respecter les horaires mentionnés dans l'arrêté préfectoral limitant les nuisances (tondeuses, travaux etc...) **Voici les jours et horaires possibles : les jours de semaine de 8 h à 20 h ; le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche : de 10 h à 12h.**

### Aide à la rénovation des logements :

Afin de mieux accompagner la dynamique de rénovation des logements, l'accès à **MaPrimeRénov** a été simplifié par l'Agence Nationale de l'Habitat le 15 mai 2024, dans le cadre de la rénovation par geste = un seul poste de travaux à la fois.

Désormais les ménages peuvent choisir de s'inscrire dans le parcours de rénovation de leur choix :

- un parcours accompagné pour les rénovations d'ampleur
- un parcours non accompagné pour les rénovations simples soit un seul poste de travaux à la fois, dont les modalités sont simplifiées.

Vous avez un projet de rénovation de votre habitat ? contactez Alexandre SIRON à la communauté de communes ; téléphone : 03.83.74.05.00 Adresse mail : [habitat@delunevilleabaccarat.fr](mailto:habitat@delunevilleabaccarat.fr)

## **Brioche de l'amitié :**

Le 6 avril, nous vous avons vendu 100 brioches pour un total de 552.80 €. Merci à vous pour votre générosité au bénéfice de l'AEIM.

## **Frelon asiatique :**

Il est arrivé en Lorraine depuis 2015. Un insecte a été repéré à Azerailles au mois de mai : il mesure 30 mm, l'abdomen est noir avec une bande orangée, les pattes sont jaunes.

Un doute ? une question ? contactez Jean-Pierre EHRLE, référent de secteur au 06.03.70.43.21 ou par mail : [ehrle.jp@hotmail.fr](mailto:ehrle.jp@hotmail.fr)

## **Élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 :**

Le bureau de vote sera installé à la Salle du Foyer, de 8 h à 18 h. Voici quelques informations :

### **1. Les inscriptions sur les listes électorales sont closes !**

En ce qui concerne les nouvelles inscriptions, seules les personnes inscrites entre le 3 mai et le 9 juin seront électrices pour les élections législatives. Toutes les inscriptions qui interviendraient après cette date ne seront pas prises en compte pour la participation au scrutin des 30 juin et 7 juillet prochains (sauf cas dérogatoires et notamment les jeunes majeurs).

### **2. N'attendez pas pour faire votre procuration !**

Même s'il n'existe pas de délai pour établir la procuration, en cas de demande tardive, compte tenu des délais d'acheminement, d'instruction et de prise en compte par la mairie de la procuration, il est possible que le mandataire ne puisse pas voter. Aussi, il est essentiel de s'y prendre le plus en amont possible.

### **Comment procéder ?**

Option 1 : se rendre physiquement auprès d'une autorité habilitée à valider la procuration, notamment, dans un commissariat de police ou à la gendarmerie, qui remettra au mandant le formulaire de procuration et qui pourra être rempli de manière manuscrite sur place (**Cerfa n° 12668\*03**). La procuration sera ensuite validée par un policier ou un gendarme.

Option 2 : imprimer et remplir de manière manuscrite le formulaire **Cerfa n° 14952\*03** ou le remplir directement sur le site et l'imprimer, puis se rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie pour faire valider la procuration.

Option 3 : établir la procuration via la télé-procédure « Maprocuration » et se rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie pour faire valider la procuration, en se munissant de sa référence d'enregistrement.

Option 4 : établir la procuration entièrement en ligne, uniquement pour les personnes munies d'une identité numérique certifiée France Identité en utilisant la téléprocédure « Maprocuration ».

**Attention !** Le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir **qu'une seule procuration** faite en France.

### Exercice incendie d'ampleur le jeudi 20 juin :

Le SDIS réalisera le 20 juin un exercice incendie, mettant en œuvre une quarantaine de pompiers dans les locaux de l'entreprise HYDRO LEDUC. Plusieurs véhicules traverseront le village, ne vous inquiétez pas : ce n'est qu'un exercice !!!

### Les 70 ans de notre église :

Seront fêtés le dimanche 18 août ; **si vous possédez des photos ou cartes postales** montrant la reconstruction ou l'inauguration du 15 août 1954, nous vous remercions de nous les confier, nous les scannerons et organiserons une exposition.

### Les 80 ans de la Libération du village :

Nous commémorerons cet anniversaire le dimanche 27 octobre ; **si vous avez de même que pour l'église, photos ou cartes postales, merci de nous les confier pour que nous puissions réaliser une exposition ;**

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

### Assemblée générale de la MJC :

Elle eut lieu le 19 avril, en mairie, Forte de ses 112 adhérents dans les 7 sections (certains participant à plusieurs activités)

Jeux de société : 20 adhérents      Broderie : 18 adhérents      Country : 8 adhérents

Soie, bricolage, scrap booking : 21      Gymnastique séniors : 24

Boxe thai : 7 adultes et 12 enfants

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a été ainsi élu :

Présidente : Valérie MAURY

Vice-Présidente : Rosy MAGNIER

Secrétaire : Anne-Marie MELLE

Secrétaire adjointe : Isabelle DEISS

Trésorière : Céline FRAYARD

Secrétaire adjoint : Thomas MELLE

Membres du bureau : Agnès MAGNIER, Charlène LANIER, Franck COLIN, Danièle HUMBERT et Annick DEMANGE



### **Bayard et le ramassage du verre :**

Mercredi 24 avril, Marc Leroy, président du Sporting Club de Baccarat, Marcel Côme du Service Propreté de la CCTLB et Pascal Lhuillier, président du club hippique « la Galopade » de Lunéville s'étaient unis pour proposer aux jeunes du club de football un après-midi de sensibilisation à l'environnement. Accompagnés par Bayard, le cheval du club hippique, ils ont sillonné la commune ramassant toutes sortes de déchets ; l'arrêt au Bistro fut important pour collecter le verre.



### **Les Jeux Olympiques à l'école :**

Le 6 mai, avec la participation des militaires du 53<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions, notamment de Xavier PAYEN, éducateur sportif militaire, les élèves de l'école ont participé à des épreuves olympiques. Tout y était : la cérémonie d'ouverture avec l'arrivée de la flamme portée par une magnifique déesse Grecque, une course, des ateliers pertinents et sécurisés pour tous les élèves, la mascotte en bois, jusqu'à la remise de médailles et diplômes. Bravo à tous !



### **Kévin BUSY, nouvel artisan, crée sa micro-entreprise, « N'air Services » :**

Après 17 années dans les travaux publics, Kévin a décidé de créer sa micro entreprise dans un domaine où la demande est forte : il propose tous travaux de rénovation intérieure, pose de placo, enduits, sous-couches de peinture... Il pourra également réaliser divers travaux extérieurs : pose de

bordures, terrasses et répondre à tous les petits problèmes du quotidien, type robinet qui fuit... Il est également à votre service pour débarrasser des maisons encombrées.  
Kévin est joignable au 06.51.62.94.55 ou par mail : [kevinlmvb@outlook.fr](mailto:kevinlmvb@outlook.fr)



### **La tournée du facteur :**

Dans le cadre du festival « Scènes en selle », nous accueillerons à Azerailles, sur le terrain de foot, le spectacle « la tournée du facteur » le **mardi 20 août à 18h30**. C'est l'histoire réjouissante d'un duo entre un facteur rêveur et un cheval acrobate, accompagné à l'accordéon par Claude Delrieu.

Notez bien la date pour ce spectacle poétique, musical, clownesque et tendre qui plaira aux petits et aux grands.

### **Brocante :**

Toute l'équipe de la MJC était sur le pont depuis plusieurs jours pour organiser la journée du dimanche 2 juin. « La pluie du matin n'a pas arrêté le pèlerin » ... et la fréquentation a été bonne, restauration et buvette ont fait le plein. Les exposants ont également fait de bonnes affaires.





**Et une rencontre insolite : de Marseille à Bruxelles, en passant par Azerailles...**



Deux jeunes étudiants, Emmanuel Laforest 21 ans, canadien originaire de Montréal et Gauthier Ost, 18 ans, de Bruxelles ont décidé de prendre une année sabbatique – en vélos - avant de commencer l'Université. Emmanuel a débuté son périple le 8 janvier 2024 en Irlande où il rencontra Gauthier. En solitaire, Emmanuel partit à la découverte du Maroc, de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie, avant de retrouver Gauthier à Bruxelles. Le voyage planifié, ils se sont retrouvés le 18 mai en Irlande, avant de s'envoler pour Marseille avec leurs vélos dans des boîtes en carton... Ils débutèrent leur périple par Aix en Provence, avant de prendre la route des Alpes et d'affronter les cols emblématiques du Tour de France...

Ce dimanche 2 juin, partis de Colmar, ils ont fait escale à Azerailles : « c'était notre 12<sup>ème</sup> étape en France , nous avons faim et nous avons été accueillis comme des rois par toute l'équipe de la MJC ».

## Le Club Vosgien a célébré ses 20 Années d'existence

Le samedi 8 juin 2024, le Club Vosgien d'Azerailles a fêté son 20ème anniversaire, marquant deux décennies d'engagement passionné pour la nature, la randonnée et la découverte. Fondé en 2004, le Club Vosgien a su, au fil des années, se constituer comme une référence incontournable pour les amoureux de la montagne et des sentiers vosgiens.

Depuis sa création, le Club Vosgien a œuvré sans relâche pour l'entretien et la promotion des sentiers de randonnée. Grâce à l'implication de ses nombreux bénévoles, le club a balisé et entretenu un bon nombre de sentiers offrant ainsi aux randonneurs des parcours sécurisés et bien indiqués.

Le Club Vosgien ne se contente pas de la randonnée pédestre. Au fil des ans, il a su diversifier ses activités pour répondre aux attentes de ses membres. Ainsi, des sorties en raquettes, des initiations à la marche nordique, des séjours ont été organisées. Chaque année, nos adhérents participent à ces événements, renforçant ainsi le lien social et la convivialité au sein du club.

Le président du Club Vosgien, Pascal REZETTE, a tenu à remercier chaleureusement tous les bénévoles, partenaires et membres qui ont contribué au succès du club depuis 20 ans, sans oublier nos absents et défunts du club qui ont eux aussi apporté leur pierre à l'édifice. La présence distinguée du président fédéral et des élus a renforcé l'importance de la contribution collective à la communauté. En tant que club, nous avons œuvré pour sensibiliser à la préservation de nos espaces naturels, encourageant ainsi le tourisme durable et contribuant au bien-être de notre région. Pour plus d'informations, visitez notre site web à l'adresse : [cv-azerailles.fr](http://cv-azerailles.fr)



### **Commune de Azerailles**

**Représentant légal :** Mme Rose-Marie FALQUE

**Directeur de la publication :** Mme Rose-Marie FALQUE

**Rédaction :** Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

**Date de parution et de Dépôt légal :** 6716L101

**Impression :** INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT